

**DELIBERATION****CONSEIL MUNICIPAL N°03/2022 – 29 MARS 2022****Commune de SAINT LEGER LES VIGNES (44710)**

Nombre de Membres à l'ouverture de la séance		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	19
Date de convocation 24 mars 2022		
Compte rendu affiché le : 31 mars 2022		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de **Patrick GROLIER**, Maire.

PRESENTS : PATRICK GROLIER, VALERIE LEJAY, PIERRE GUINAUDEAU, ISABELLE PITEUX, JEAN-PHILIPPE MORIN, CLAIRE BOUYER, ENORA LE JEUNE, PIERRE VOISIN, DANIELE GUILLAUME, STEPHANE LEJAY, SOPHIE MARIN, CARLA MVIANA, DOMINIQUE RICARDEAU, , MICKAEL DESCHAMPS, BRIGITTE MORISSON,

ABSENTS : CHRISTIAN JACQUET (POUVOIR A VALERIE LEJAY, JACQUES DARDOISE (POUVOIR A PIERRE GUINAUDEAU), CLAIRE ROLANDEAU (PATRICK GROLIER), THIERRY TOUFFET (POUVOIR A PIERRE VOISIN)

SECRETARE DE SEANCE : ENORA LE JEUNE

3/ Finances : COMMUNE – compte administratif 2021 - approbation**Délibération CM03-02**

7.1.2

Rapporteur : Valérie LEJAY

Le compte administratif se définit comme « le bilan financier » et présente les résultats de l'exécution du budget de l'année.

A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (maire).

Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les résultats du compte administratif 2021 - budget principal - sont les suivants :

Fonctionnement

Recettes 2021 – Titres émis(A)	1 390 476.91 €
Dépenses 2021 – Mandats émis (B)	1 091 558.29 €
Résultat de l'exercice 2021 – excédent de fonctionnement (A-B)	298 918.62 €
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2020	520 371.13 €
Résultat cumulé – fin d'exercice 2021	819 289.75 €

Investissement

Recettes 2021 – Titres émis (A)	1 281 990.89 €
Dépenses 2021 – Mandats émis (B)	1 502 205.24 €
Résultat de l'exercice 2021 – Excédent d'investissement (A-B)	- 220 214.35 €
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2020	268 063.16 €
Résultat cumulé – fin d'exercice 2021 (C)	47 848.81 €

Restes à réaliser**Investissement :**

Dépenses : 1 604 327.38 €

Recettes : 1 235 506.26 €

Soit un solde déficitaire de **368 821.12 €****Hors de la présence de Monsieur Patrick GROLIER, Maire,****Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,****DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2021****RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser**

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et
an susdits,

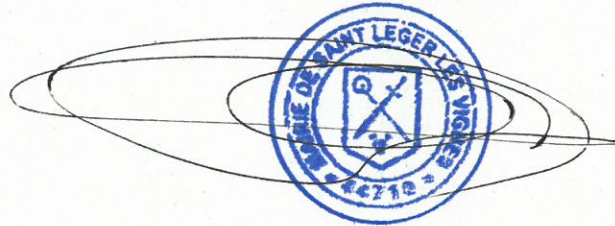
Et ont, les membres présents, signé après
lecture.

Pour extrait certifié conforme au
registre,

Saint-Léger-les-Vignes,

Le 29 mars 2022

Le Maire, Patrick GROLIER



Date d'envoi en Préfecture :

Affichée ou notifiée le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication par voie d'affichage ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le



ID : 044-214401713-20220329-DEL_CM03_02-DE

